Lyon 8e
290 route de Vienne

Hôpital Saint-Jean-de-Dieu

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69004516
Date de l'enquête initiale : 2011
Date(s) de rédaction : 2011
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : hôpital
Appellation : Saint-Jean-de-Dieu
Parties constituantes non étudiées : parc

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999, CM, 16

Historique

Période(s) principale(s) : 16e siècle, 19e siècle

Statut, intérêt et protection

L'Association du Rhône pour l'Hygiène Mentale (ARHM) a déposé en décembre 2010 un permis de construire pour l'édification d'une maison spécialisée au sud de la parcelle occupée par l'hôpital, dans une partie du parc encore vierge.

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public

Illustrations

Vue générale du parc
depuis la route de Vienne.
Phot. Catherine Guégan
IVR82_20116902177NUCA

Vue générale du parc
depuis la route de Vienne.
Phot. Catherine Guégan
IVR82_20116902178NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation du secteur d'étude Lyon (IA69004589) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :
Asile d'aliénés, dit Maison de santé des docteurs Carrier, puis clinique Saint-Vincent-de-Paul (IA69004035) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 8e, 168-174 route de Vienne

Auteur(s) du dossier : Catherine Guillot, Catherine Guégan
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

Vue générale du parc depuis la route de Vienne.

IVR82_20116902177NUCA
Auteur de l'illustration : Catherine Guégan
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale du parc depuis la route de Vienne.

IVR82_20116902178NUCA
Auteur de l'illustration : Catherine Guégan
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation